

Take Kair



PROJET DE E-CARBURANT
POUR L'AVIATION

CONCERTATION
CONTINUE

MODALITÉS
PROPOSÉES
SEPTEMBRE 2025

| Objet de la concertation continue

CADRE LÉGAL DE LA CONCERTATION CONTINUE

La concertation continue relève de l'article L.121-14 du code de l'environnement : après une concertation préalable ou un débat public décidé par la CNDP, si le responsable de projet décide de poursuivre son projet, « la CNDP désigne un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ».

La concertation préalable du projet Take Kair s'est tenue du 16 décembre 2024 au 9 mars 2025. Le bilan des garants de la concertation préalable a été publié le 9 avril 2025 sur le site de la CNDP ainsi que celui du projet. En juin 2025, les porteurs du projet ont publié leur bilan tirant les enseignements de la concertation préalable.

OBJECTIF ET ENJEUX DE LA CONCERTATION CONTINUE

Le champ de la concertation continue est particulièrement large (articles L.121-1, L.121-1-1, L.121-14 et R.121-11 du code de l'environnement). L'objectif est de garantir la continuité de l'information et de la participation du public entre la fin de la concertation préalable et l'ouverture de l'enquête publique.

L'enjeu majeur de la concertation continue est d'adapter le dispositif participatif à la durée d'élaboration du projet.

Il s'agit notamment :

- de clarifier pour les publics les grandes étapes et le calendrier d'élaboration du projet ;
- de veiller à ce qu'ils soient associés et informés des décisions majeures ;
- de s'assurer de la mise à disposition des publics des études, notamment les études environnementales et socio-économiques ;
- d'éviter que la concertation continue soit réservée aux parties prenantes en permettant l'information et la participation effective du public.

GARANT DE LA CONCERTATION CONTINUE

Lors de la séance plénière qui s'est tenue le 2 juillet 2025, la CNDP a désigné M. Bernard PACORY garant de la participation continue du public portant sur le projet Take Kair. Le garant veille à la bonne information et à la participation du public, en s'assurant que le dispositif de concertation permet au public d'être informé, de poser des questions, d'y recevoir des réponses et de présenter ses observations et ses propositions. Il est présent à l'ensemble des temps d'échange organisés dans le cadre de la concertation. Le garant accompagnera également la réflexion autour de la mise en place d'un comité de suivi.

La CNDP a rendu publique la lettre de mission du garant dans laquelle elle a formulé des recommandations pour la concertation continue qui s'ouvre, notamment que le maître d'ouvrage :

- poursuive son action en vue de la bonne information et de la participation effective du public pour prolonger la dynamique de transparence engagée pendant la concertation préalable ;
- accorde une attention particulière à la constitution du comité de suivi composé du public, de la population riveraine, d'associations et des parties prenantes ;
- organise une réunion publique à l'automne 2025 afin, d'une part, de présenter les enseignements de la concertation préalable et, d'autre part, d'exposer les différentes étapes à venir du projet.

| Périmètre de la concertation continue

Le périmètre de la concertation englobe Donges et Montoir-de-Bretagne, et plus largement le territoire de l'Estuaire de la Loire. Toutes les personnes intéressées et/ou concernées par le projet peuvent prendre part à la concertation.

| Calendrier du projet

HISTORIQUE

2022 - 2023

Lancement du projet Take Kair

Études de faisabilité et choix de la voie technologique Fischer-Tropsch

Règlement européen ReFuelEU créant un cadre juridique pour promouvoir l'approvisionnement progressif en carburants d'aviation durables dans l'Union Européenne

2024

Lancement des études environnementales et techniques pour le projet Take Kair en partenariat avec Nantes Saint-Nazaire Port

16 décembre 2024 - 9 mars 2025

Concertation préalable du projet Take Kair

9 avril 2025

Bilan des garants de la CNDP

23 avril 2025

Le projet Take Kair est lauréat de l'appel à projet de l'ADEME CARB-AERO portant sur une aide aux coûts de développement, matérialisant le soutien de l'État au projet.

9 juin 2025

Bilan et enseignements des porteurs du projet

3 juillet 2025

Avis et décision de la CNDP

Nomination du garant pour la concertation continue et jusqu'à l'enquête publique

PROCHAINES ÉTAPES

9 septembre 2025

Bilan de la concertation préalable et lancement de la concertation continue

26 septembre 2025

Réunion d'information par le Grand port Maritime de Nantes Saint-Nazaire des grands projets de décarbonation, dont TAKE KAIR, aux associations du territoire

4^{ème} trimestre 2025

Préparation des comités de suivi

1^{er} trimestre 2026

Echange sur les résultats des études environnementales et techniques en cours ainsi que de la stratégie ERC (Eviter, Réduire, Compenser)

1^{er} semestre 2026

Lancement des comités de suivi

Fin 2026

Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE)

2026 - 2027

Enquête publique

Dépôt de la demande du permis de construire

Poursuite des études environnementales et techniques

2028

Fin de l'instruction du DDAE

Choix des entreprises de constructions

2029 - 2031/2032

Construction de l'usine Take Kair

2031 - 2032

Mise en service industrielle

Modalités mises en place pour la concertation continue

POURSUITE DE L'INFORMATION ET DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Afin de poursuivre son action en vue de la bonne information et de la participation effective du public pour prolonger la dynamique de transparence engagée pendant la concertation préalable, Hynamics propose différentes modalités d'information du public via :

- **le site Internet du projet** (www.takekair-concertation.fr), mis à jour régulièrement des avancées sur le projet.
Ce site constitue la source d'informations principale sur le projet, sur lequel sont disponibles tous les documents de la concertation. Dans le cadre de la concertation continue, le site sera mis à jour, une première fois en septembre 2025, puis tout au long de la concertation, avec :
 - une adaptation de la structure et des contenus du site pour adapter ce dernier à la phase de concertation continue ;
 - la publication régulière d'actualités sur le projet ;
 - les réponses aux compléments d'informations demandés par le garant ;
 - l'ouverture d'un formulaire de contact ouvert jusqu'à l'enquête publique, pour que des questions puissent être posées ;
 - l'intégration de nouveaux items à la Foire aux questions (FAQ), prenant en compte les questionnements nouveaux reçus via le formulaire de contact ;
 - la possibilité de s'inscrire à la lettre d'information ;
- **la presse régionale**, avec la publication de communiqués de presse annonçant les actualités majeures et les réunions publiques. Un premier communiqué est prévu fin août pour annoncer la réunion publique du 9 septembre 2025 ;
- **la lettre d'information**, à destination des personnes ayant participé à la concertation et laissé leurs coordonnées, et de tous les citoyens souhaitant rester informés de l'actualité du projet. L'inscription à cette lettre d'information est possible depuis le site Internet du projet. Elle permet notamment d'informer de la tenue de réunions publiques et de rencontres ouvertes à tous, et de la publication de nouvelles réponses dans la FAQ du site Internet ;
- **la présence ponctuelle de l'équipe projet Take Kair** lors d'événements sur le territoire, au cours desquels celle-ci pourra présenter les avancées du projet et répondre aux questions ;
- **des réunions ou ateliers**, pour partager des avancées sur les études. Les modalités précises de ces rencontres (lieux, dates, sujets principaux) seront définies courant dernier trimestre 2025. Elles intégreront, entre autres, un approfondissement du dialogue avec les acteurs économiques et institutionnels du territoire sur les enjeux d'emplois, de formations, de logement et de mobilités, dans la continuité des rencontres ayant eu lieu pendant la concertation préalable.
- **la désignation d'un interlocuteur référent** au sein de l'équipe projet ;
- **la contribution à la démarche de dialogue à l'échelle de la zone portuaire** : Hynamics poursuit son engagement dans ZIBaC. Par ailleurs, l'équipe projet sera présente à la réunion publique « multi-projets » prévue par le Port de Nantes-Saint-Nazaire fin 2025.

INSTAURATION D'UN COMITÉ DE SUIVI

Hynamics prévoit la constitution d'un comité de suivi composé du public, de la population riveraine, d'associations et des parties prenantes.

La définition des modalités (périmètre, fonctionnement, objectifs) de ce comité de suivi se fera d'ici fin 2025, en lien avec le garant. Un travail sur la sécurité et la culture du risque, en coordination avec les acteurs compétents (État, commune, pompiers...), est notamment envisagé avec le comité de suivi.

Une première instance est prévue au cours du premier semestre 2026.

UNE PREMIÈRE RÉUNION PUBLIQUE DÈS SEPTEMBRE 2025

Hynamics organise une réunion publique à l'automne 2025 afin, d'une part, de présenter les enseignements de la concertation préalable et, d'autre part, d'exposer les différentes étapes à venir du projet.

Cette réunion publique, prévue le 9 septembre 2025 à Donges, de 18h30 à 20h30, marquera le début de la concertation continue. Plusieurs modalités d'information du public sont mises en place :

- un communiqué de presse envoyé à la presse régionale fin août ;
- un e-mailing d'information et d'invitation envoyé aux personnes ayant participé à la concertation et laissé leurs coordonnées, en amont de la réunion publique ;
- une actualité sur le site Internet du projet.

AUTRES ENGAGEMENTS DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Hynamics proposera que le garant de la concertation continue soit présent lors de la réunion publique d'ouverture de l'enquête publique.

Ce dispositif de concertation continue vise à poursuivre la participation citoyenne, en déployant des modalités d'information et de mobilisation du public.

L'information continue sera rythmée par des temps forts de participation du public, jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique envisagée entre fin 2026 et début 2027.

Point de vigilance : Une partie de la concertation continue s'inscrit dans une période pré-électorale locale (élections municipales). Afin de ne pas interférer avec cette période, Hynamics ne réalisera pas d'évènement public concernant le projet durant cette dernière.

